



## ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2025-154

### Portant sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), sur le territoire de Glières-Val-de-Borne.

#### Le Maire de la commune de GLIERES-VAL-DE-BORNE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants, et notamment son article R. 2225-4,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-0009 du 23 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,

### ARRÊTE

#### **Article 1<sup>er</sup> : OBJET DE L'ARRÊTÉ**

Conformément au règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECO) susvisé, le présent arrêté a pour objet d'identifier les risques à prendre en compte à l'échelle du territoire et les besoins en eau pour y répondre. Il fixe la liste des points d'eau incendie (PEI) qui concourent à la défense extérieure contre l'incendie publique. Cette liste intègre les points d'eau privés qui font l'objet d'une convention pour leur utilisation publique.

#### **Article 2 : ETAT DES POINTS D'EAU INCENDIE**

La liste des points d'eau incendie qui participent à la défense extérieure contre l'incendie publique est annexée au présent arrêté.

Le présent arrêté fixe pour chaque point d'eau d'incendie les caractéristiques suivantes :

- Son numéro d'identification fourni par le SDIS 74 ;
- Son numéro de référence attribué par le service de défense extérieure contre l'incendie ;
- Sa localisation sous forme de coordonnées géographiques (Lambert 93) et son adresse ;
- Son statut (public ou privé) ;
- Sa participation à la DECI publique (OUI ou NON) ;
- Son type (PI 50, PI 100, PI 65, BI 100,...) ;
- Ses performances attendues au regard du risque qu'il défend (valeur de référence) ;
- Le cas échéant, des caractéristiques techniques particulières, comme par exemple, la manœuvre de vannes au niveau des réserves incendie des châteaux d'eau.

#### **Article 3 : INFORMATION RÉCIPROQUE DE L'AUTORITÉ DE POLICE, DU SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DU SDIS DE LA HAUTE-SAVOIE**

La création d'un point d'eau incendie et/ou la modification d'une des caractéristiques mentionnées à l'article 2 font systématiquement l'objet d'un procès-verbal de réception dont le modèle est disponible à partir du site internet du SDIS de la Haute-Savoie. Ce procès-verbal est conservé par le service de défense extérieure contre l'incendie. Une copie est transmise au SDIS de la Haute-Savoie qui est chargé de la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi qu'à l'autorité de police.

La suppression d'un point d'eau incendie fait l'objet d'une information obligatoire du SDIS de la Haute-Savoie pour assurer la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi qu'à l'autorité de police.

#### **Article 4 : MAINTENANCE, ENTRETIEN ET CONTRÔLE DES POINTS D'EAU INCENDIE**

L'aménagement, l'entretien et la maintenance des points d'eau incendie publics sont à la charge du service de défense extérieure contre l'incendie.

Ce service a la charge de procéder ou faire procéder aux contrôles techniques publics ainsi que ceux qui font l'objet d'une convention avec des propriétaires. Ces contrôles sont réalisés en complémentarité avec les reconnaissances opérationnelles assurées par le SDIS de la Haute-Savoie, à sa charge.

Les opérations de maintenance, d'entretien et de contrôle technique des points d'eau incendie privés qui ne participent pas à la défense extérieure contre l'incendie publique, sont réalisés par leur(s) propriétaire(s), à leur charge, dans les conditions fixées par le règlement départemental susvisé.

Le service de DECI centralise les résultats des contrôles techniques de l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés du territoire. Ces résultats sont transmis annuellement, avant le 31 décembre de l'année en cours, au SDIS de la Haute-Savoie dans les conditions fixées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Une copie de ces résultats est accessible à l'autorité de police.

### **Article 5 : GESTION DES SITUATIONS DE CARENCE DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Le SDIS de la Haute-Savoie est informé, dès connaissance, de l'indisponibilité permanente ou temporaire des points d'eau incendie.

Cette indisponibilité peut être programmée dans le cadre d'actions de maintenance de points d'eau incendie ou du réseau d'alimentation en eau potable par exemple, ou inopinée en cas de défaillance accidentelle.

Dans tous les cas, l'information est transmise au SDIS de la Haute-Savoie, par voie électronique aux adresses suivantes :

- [cfra.codis@sdis74.fr](mailto:cfra.codis@sdis74.fr)
- [gba.operation-prevision@sdis74.fr](mailto:gba.operation-prevision@sdis74.fr)

Cette information comporte :

- La liste des points d'eau incendie indisponibles, avec pour chaque PEI l'identification par le numéro SDIS ;
- La date de début d'indisponibilité ;
- Le motif d'indisponibilité ;
- La date de remise en fonction prévisible.

Une information, adressée à la même adresse électronique, signale la remise en disponibilité des points d'eau incendie.

### **Article 6 : SIGNALISATION PARTICULIÈRE DES POINTS D'EAU INCENDIE**

En complément des dispositions fixées par le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, *description de la signalisation spécifique est adaptée mise en place notamment si le territoire est concerné par des enneigements fréquents, durables et intenses pour garantir la visibilité des PEI.*

### **Article 7 : AUTO-DÉFENSE INCENDIE**

(Paragraphe 2.2.3. du RDDECI)

*Description des parties du territoire et/ou des bâtiments concernés par l'autoprotection et description pour chacune et chacun des moyens d'autoprotection mis en œuvre ainsi que la répartition de leur prise en charge.*

### **Article 8 : UTILISATIONS ANNEXES DES POINTS D'EAU INCENDIE**

(Paragraphe 4.5 du RDDECI)

*Description des conditions relatives aux usages éventuellement autorisés par l'autorité de police des points d'eau incendie en dehors des missions de lutte contre l'incendie.*

### **Article 9 : MODALITÉ DE MISE A JOUR DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

Le présent arrêté est mis à jour sur l'initiative de l'autorité de police (mairie ou président d'EPCI) lorsque l'évaluation des règles qui l'encadrent le justifie.

L'annexe relative à la liste des points d'eau incendie est actualisée par l'autorité de police sur l'initiative du service de défense extérieure contre l'incendie à *chaque modification de la DECI (création, modification ou suppression de PEI), ou au moins une fois par an en cas de fréquentes modifications.*

Fait à Glières-Val-De-Borne,  
Le 22 juillet 2025.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.



IDSDIS	NUMERO	TYPE	X (L93)	Y (L93)	ADRESSE	COMPLEMENT ADRESSE	STATUT	VALEUR DE REFERENCE	CARACTERIS TIQUE PARTICULIE RE
66628	23	PIN 65	962022	6546360	CHE DES PARTISANS	carrefour de la fruitière	Public	60	
69177	24	PIN 100	962223	6545461	PL DES OISILLONS	Salle des Fêtes (CPI)	Public	60	
69185	25	PIN 100	962134	6545480	CHE DU PRE AUX DONES	Prés aux Dones (Lotissement)	Public	60	
68884	26	PIN 100	962124	6545340	RESISTANCE	intersection route de la mouille	Public	60	
79177	27	PIN 100	961850	6545234	RTE DE LA MOUILLE	La Mouille (le Bas)	Public	60	
79176	28	PIN 100	961645	6545317	CHE DE MALATRAIT	La Mouille ( le Haut) - V.C n°3 - croisement chemin malatrait	Public	30	
68882	29	PIN 100	961737	6545436	CHE DE MALATRAIT	Malatray	Public	30	
79175	30	PIN 100	961511	6545073	RTE DU REGARD	Le Regard ( Chapelle) - V.C n°3 du chef-lieu à Malvoisin	Public	60	
66635	31	PIN 100	961264	6544578	CHE DU MOULIN	L'Envers du Regard	Public	60	
628220	32	PIN 100	961353	6545193	CHE DE MONTESSUIT	intersection chemin de terre	Public	VALEUR A	
66637	33	PIN 100	961197	6545102	CHE DE MONTESSUIT	intersection route de Longet	Public	30	
66631	35	PIN 100	960927	6544705	RTE DE MALVOISIN	intersection chemin de l'oratoire lieu -dit L'Ortier (Oratoire)	Public	60	
69184	36	PIN 100	960750	6544332	RTE DE NORCIERE	Malvoisin - station de traitement des ea	Public	60	
66634	37	PIN 100	960660	6544148	RTE DE NORCIERE	transformateur	Public	60	
66626	38	PIN 100	960430	6544013	RTE DE NORCIERE	chez Bumier	Public	60	
79027	39	PIN 100	960082	6543756	RTE DE NORCIERE	derrière l'Auberge	Public	VALEUR A	
80082	40	PIN 100	962257	6544996	RTE DE L'ENVERS	L'Envers ( après le 1er pont)	Public	30	
74291	41	PIN 100	962368	6544746	CHE DU SUET	L'Envers ( chez Fernand)	Public	60	
79179	42	PIN 100	962178	6544931	RTE DE L'ENVERS	L'Envers ( après le 2ème pont)	Public	60	
74290	43	PIN 100	962069	6544796	RTE DE L'ENVERS	L'Envers ( après le 4ème pont)	Public	60	
69179	44	PIN 100	962271	6545181	CHE DU CHAMPEY	Le Champey	Public	60	
69182	45	PIN 65	962887	6544476	CHE DES CHARBONNIERES	Les Charbonnières	Public	30	
69180	46	PIN 100	962607	6544552	CHE DES CHARS	hameau l'envers de la Pesse	Public	60	
69183	47	PIN 100	963121	6544625	RTE DU CHAMP COURBE	Le Champ Courbe	Public	60	

69181	48	PIN 65	963324	6544237	RTE DE LA DOUANE	Le Camping Intersection rte du champ courbe - devant panneau Gieres	Public	45	
69176	49	PIN 65	963086	6544495	RTE DE LA DOUANE	Le Raty - a cote de la maison	Public	30	
74292	50	PIN 65	962799	6544696	RTE DE LA DOUANE	L'île ( Menuiserie Gay ) - a cote de l'en	Public	80	
98130	51	PIN 65	962552	6544870	RTE DE LA DOUANE	Avant le pont direction chemin du Champen - en face de la chapelle	Public	70	
67862	52	AUTRE DIS	962701	6545014	CHE RURAL DIT DE LA PESSE	La Pesse (Oratoire)	Public	60	
68878	53	PIN 65	962964	6544997	RTE DES GRANGES NE	Granges Neuves ( Perrissin ) - a ml c	Public	VALEUR A	
68877	54	PIN 100	963076	6544802	RTE DES GRANGES NEUVES	Les Granges Neuves ( Passerat H ) - intersection - dans le champs	Public	30	
68879	55	PIN 100	963203	6545027	CHE DE LANDEFRASS	Granges Neuves (route du réservoir) - au dessus du 242	Public	30	
67860	56	PIN 100	963029	6545523	CHE DE LANDEFRASS	Les Devets (val réservoir)	Public	VALEUR A	
68880	57	PIN 100	962727	6545272	RTE DE CELLAZ	Intersection chemin Les Devets	Public	60	
79178	58	PIN 65	962681	6545486	RTE DE CELLAZ	V.C n°8 - La Cellaz ( Merrillod ) - bord de route	Public	30	
67859	59	PIN 100	962754	6545620	RTE DE CELLAZ	La Cellaz ( Chez Brunier ) - dans le champs	Public	60	
66630	60	PIN 65	962384	6545272	RTE DE LA DOUANE	Chef-lieu - Mairie - entre le 127 et 149	Public	60	
6292742	68	BACHE A	960045	6545660	CHE DES AUGES	A l'usage	Privé	VALEUR A	
68881	70	AUTRE DIS	962444	6545362	CHE DU PLAN DESSUS	Plan Dessus	Public	60	
67863	71	PIN 100	962324	6545459	RTE TOM MOREL	Chef-lieu - Boulangerie - en face du 7	Public	60	
68876	72	PIN 65	962281	6545626	RTE TOM MOREL	Chef-lieu - au Rond-point	Public	60	
66622	73	PIN 100	962180	6545878	RTE TOM MOREL	Scierie - en face du 485	Public	60	
66629	74	AUTRE DIS	962045	6546595	CHE DE CHEZ TONNERRE	Les Plains ( François pétilat ) - C.R dit de Chez Tonnerre	Public	60	
66632	81	PIN 65	962505	6546407	CHE DE CHANTE VENT	Les Néphy - a 100m du croisement	Public	30	
66627	82	PIN 65	962840	6546178	CHE DE LAJOUX	La Joux	Public	60	
66625	83	PIN 65	962503	6546182	RTE DES CARS	Les Carts ( Christian Goy ) -en face du 1057	Public	30	
67864	84	PIN 65	962343	6546070	RTE DES CARS	Les carts ( Félicien Fournier ) - au dessus du 501	Public	30	

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 23/07/2025

ID : 074-200081446-20250722-D2025154-AR



66623	85	PIN 65	962389	6545837	CHE DU CHAMBAUDIAN	Le Chambondien - au dessus du 334	Public	30
63943	GL02	PIN 100	957643	6545910	RTE DES GLIERES	Plateau des Glières Face à la Métrallière, RD55	Public	VALEUR A
6281512	GL08	PIN 100	957591	6546000	CHE DE L'AUBERGE		Public	VALEUR A